

**Par courriel**

Jeudi 18 mai 2017

M Louis-Henri Bourque  
Chef de division – Inspection et permis  
Arrondissement du Sud-Ouest  
Ville de Montréal

**Objet : Questions de la commission chargée de la consultation publique sur le PDUÉS  
des quartiers aux abords de l'échangeur Turcot**

Monsieur,

Pour faire suite à la séance d'information du 15 mai dernier, la commission de l'Office chargée de mener la consultation publique sur le projet mentionné en rubrique vous soumet les questions suivantes.

Q-1 La commission comprend que la désignation des deux secteurs d'intervention prioritaires est liée à la proximité de l'autoroute 15. Est-ce que des actions de même nature sont envisagées pour le secteur localisé autour de la rue Cazalais en raison de sa proximité de l'échangeur et de son enclavement?

Q-2 En lien avec la *Stratégie d'intervention pour les artères commerciales*, outre le boulevard Monk et la rue Notre-Dame Ouest, est-ce que d'autres rues ou sections de rue pourraient bénéficier du programme de soutien à la diversité commerciale ?

Q-2.1 La commission aimerait également avoir de plus amples informations sur ce programme de soutien à la diversité commerciale.

Q-3 Sachant que le ratio de superficie de parcs par 1 000 habitants est de 1,28 ha pour l'arrondissement du Sud-Ouest, de 1,08 pour Côte-Saint-Paul/Émard et de 1,19 pour Saint-Henri, :

Q-3.1 Avez-vous un objectif chiffré pour le territoire du PDUÉS?

Q-3.2 Si oui, les projets de verdissement et autres inscrits dans la version préliminaire du PDUÉS permettent-ils d'atteindre cet objectif?

Q-4 En référence à l'action 19 « Mettre en place des outils de communication et d'échange » et outre les outils web mentionnés, disposerez-vous de d'autres moyens de communication plus traditionnels (par exemple, ligne téléphonique dédiée, etc.)?

Q-5 Les nuisances liées à la présence de la voie ferrée sont identifiées à la carte de la page 37, se situant entre les rues Saint-Rémi et Sainte-Marguerite. Est-ce que des mesures de mitigation spécifiques y sont prévues ?

La commission souhaiterait obtenir réponse à ces questions avant le 9 juin 2017 afin de permettre aux citoyens et aux organismes désirant déposer un mémoire d'en prendre connaissance, et ce, avant la date limite d'inscription fixée au 15 juin 2017.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud  
Secrétaire de commission  
Office de consultation publique de Montréal